Règles de vie

et de sécurité

2023-2024

Cher élève,

À l'école aux-Quatre-Vents, ta réussite nous tient à cœur. Tes parents, le personnel de l'école et toi travaillerez ensemble afin de réaliser ce but. Pour ce faire, tu recevras des responsabilités qui te permettront d'assurer cette réussite. Si chacun s'y engage, nous pourrons vivre une année scolaire en harmonie. C'est la clé du succès.

Horaire de l'école pour les élèves

6h15 Arrivée progressive des élèves au service de garde

8h10 Arrivée de tous les élèves

8h20 Début des cours

11h24 Fin des cours

11h24 à 12h20 Dîner

12h30 Arrivée de tous les élèves

12h45 Début des cours

14h20 Fin des cours des élèves de préscolaire

15h25 Fin des cours du primaire et départ progressif des élèves

18h Fermeture de l'école

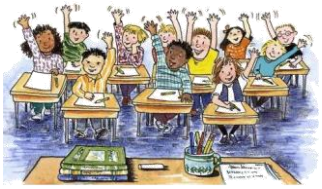

Règle 1 Je prends mes responsabilités d'élève

- J'arrive à l'heure à l'école, 8h10/12h30 et prévois du temps de déshabillage afin d'être prêt pour le début des cours.
- Je remets mes travaux bien faits et à temps.
- Je transmets tous les messages remis par l'école.
- J'apporte uniquement le matériel nécessaire en classe pour les activités d'apprentissage. J'apporte à la maison tout le matériel nécessaire pour mes devoirs et mes leçons.
- Je n'apporte aucun objet personnel et inutile à l'école. Les appareils électroniques (les téléphones cellulaires, Ipod, Ipad, ordinateur, écouteurs avec ou sans fil, montre intelligent) sont interdits, sauf pour une utilisation pédagogique telles que les classes AVAN.
- Je n'utilise pas de montre intelligente en classe.
- Je respecte les règles et l'horaire des aires de jeux attribuées.
- Je respecte les règles de vie de ma classe et du service de garde.
- J'apporte une collation santé (en priorisant fruits, légumes et fromage).

Si je m'absente, mes parents doivent prévenir l'école par téléphone au 450 492-3547, poste 1 en précisant le motif et la durée de mon absence.

Si je suis en retard, mon parent se présente au secrétariat avec moi pour motiver mon retard. En l'absence de mon parent, mon retard sera non-motivé.

Si j'ai besoin de matériel, mes parents en seront informés et me le procureront.

Règle 2 Je me déplace calmement et de façon sécuritaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'école

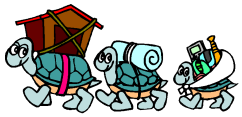

- Durant les cours, je circule calmement et en silence dans mes déplacements.
- Je demande la permission à la personne responsable avant de quitter mon groupe ou mon local.
- Sur la passerelle et dans la cour, je marche à côté de ma bicyclette et la range à l'endroit prévu à cette fin.
- Au son de la cloche, je cesse toutes mes activités extérieures et prends calmement mon rang.

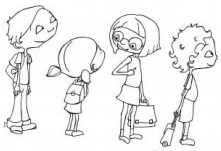

Règle 3 Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles

- Je suis respectueux avec les intervenants de l'école ainsi qu'avec les élèves.
- Je m'abstiens de faire :

a) des gestes nuisibles (bousculade, tiraillage, etc.);
b) des gestes violents (coups, blessures, etc.);
c) des paroles, des écrits et des gestes avec l'intention de nuire.

- Durant le trajet du transport scolaire, mon comportement attendu respecte les règles de l'école.
- Je n'apporte aucun objet dangereux.

Les quatre critères d'identification de l'intimidation sont :

1. la répétition;
2. le déséquilibre de force;
3. le déséquilibre dans les émotions ressenties;
4. l'intention de faire du tort.

Règle 4 Je prends soin du matériel de l'école, de celui des autres et de l'environnement

- Je prends soin de mon pupitre, des livres et de tout le matériel que j'utilise.
- Je garde l'école propre en utilisant les contenants appropriés (poubelle, bac de récupération, de compostage).
- Afin de conserver l'école propre et salubre, y compris le gymnase, j'apporte, si possible, une deuxième paire de chaussures (espadrilles, souliers).

Règle 5 Je m'habille convenablement et selon la saison

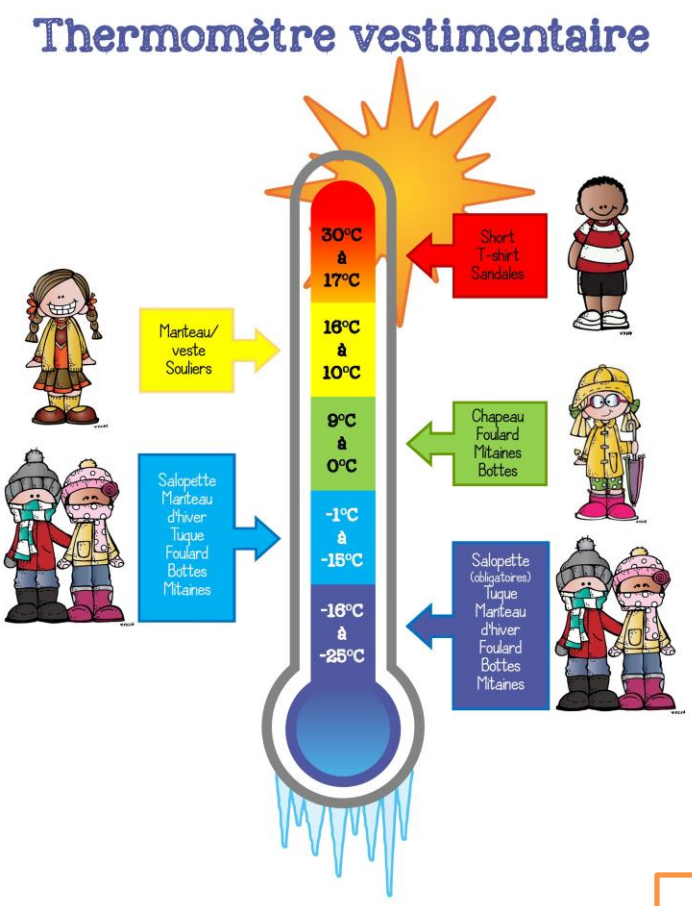

- Je suis vêtu et chaussé convenablement à l'intérieur comme à l'extérieur selon les activités et la température.
- Durant la période hivernale, il est obligatoire de porter des bottes d'hiver, une salopette, une tuque et des mitaines.
- Mon chandail doit couvrir la totalité du dos et du ventre.
- Mes vêtements couvrent les jambes au moins jusqu'à mi-cuisse.
- Tout chapeau est interdit à l'intérieur des classes.
- Tout accessoire hétéroclite (chaîne, canif, etc.) est strictement interdit.

Les interdits

Pantalons troués, camisoles à bretelles « spaghetti », sandales de type « gougoune », maquillage, ongles artificiels, talons hauts, piercings, cellulaires.

L'école fait la promotion d'une éthique vestimentaire. Une tenue vestimentaire avec logo prônant la violence, le racisme, le sexisme et la haine n'est pas permise à l'école.

Lutte à l'intimidation

L'école doit s'assurer que les élèves vivent dans un climat sain et sécuritaire.

L'école ne tolère aucune manifestation de violence et d'intimidation et interviendra pour combattre ces comportements par les mesures suivantes :

1ère intervention	*2e intervention*	*3e intervention*
Geste de réparation *Communication aux parents* *Rencontre avec les TES*	*Geste de réparation* *Communication aux parents* *Lettre au dossier de l'élève (avertissement majeur)* *Rencontre avec la direction*	*Suspension interne ou externe* *Rencontre de parents* *Contrat d'engagement* *Rencontre avec le policier jeunesse, au besoin* *Remise de la liste des organismes en lien avec le geste*

Quand je respecte les règles de vie, je serai encouragé par des moyens variés : interphone / activité d'émulation / tableau d'honneur / certificats / communication orale ou écrite aux parents / tirage / mention en classe / affichage en classe ou dans les corridors / félicitations orales / etc.

Si je ne respecte pas les règles de vie, des mesures seront appliquées à mon égard : Billets « d'erreur de parcours ou d'avertissement majeur » / excuses / gestes de réparation / accompagnement d'un intervenant lors d'une récréation, d'un dîner ou d'une activité / communication téléphonique aux parents / communication écrite aux parents / rencontre avec les parents / feuille de route / retrait des dîners à l'école / avertissement verbal / rencontre avec un intervenant désigné / suspension de la récréation / suspension interne ou externe / suspension du transport / retrait d'une activité ou du groupe / rencontre avec la direction / confiscation de l'objet / retenue / travaux communautaires / travail de réflexion / suspension du service de garde / contrat.

Système d'encadrement à l'école

Un avertissement majeur est remis à un élève lorsqu'il adopte l'un de ces comportements

Violence physique	Violence verbale / écrite	Paroles / gestes irrespectueux	Vandalisme / vol	Intimidation	Possession / utilisation d'objet dangereux
Se bagarrer Donner des coups de poings / de pieds Attaquer, pousser, sauter sur quelqu'un Mordre Taper Tirer le capuchon Cracher sur quelqu'un Faire trébucher (jambette) Égratigner Pincer Frapper avec un objet Lancer un objet (en direction de quelqu'un ou non)	Menaces Commentaires sur le physique, l'origine ethnique, le genre, le handicap ou les capacités de quelqu'un Propos racistes Paroles blessantes Hurler sur quelqu'un Dénigrer Humilier	Mauvais mots / sacrer Se moquer de quelqu'un Chantage Provoquer quelqu'un Agacer Paroles et gestes à caractère sexuel Rejeter quelqu'un	Détérioration de matériel scolaire Dessiner / écrire sur les murs ou le mobilier scolaire Vol de matériel scolaire Vol d'effets personnels	Il y a intimidation lorsque les 4 critères suivants sont présents : 1) les actes reprochés se répètent et durent dans le temps; 2) intention ou non de faire du tort à l'autre; 3) inégalité des rapports de force; 4) sentiment de détresse chez la victime / banalisation ou justification des gestes chez l'intimidateur.	Posséder / utiliser un objet interdit sur le terrain de l'école

PRATIQUE D'UTILISATION D'INTERNET

COMME OUTIL PÉDAGOGIQUE POUR LES ÉLÈVES

But : permettre aux élèves l'accès à Internet par le réseau télématique de la commission scolaire.

Objectif : Internet représente un outil servant à supporter les activités pédagogiques afin de réaliser la mission éducative.

Protocole : la commission scolaire assure l'accès à Internet avec son réseau télématique, entre autres pour les éléments suivants :

- serveur de courrier électronique : serveur qui permet l'échange des courriels;
- serveur Web : serveur qui permet d'accéder à de l'information sur Internet;
- serveur de nouvelles : serveur qui permet d'accéder à des conférences;
- serveur FTP : serveur qui permet de transférer des fichiers.

Code d'éthique : Le code d'éthique suivant est composé des règles d'utilisation du réseau télématique de la Commission scolaire des Affluents. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation du privilège d'accès au réseau ou un suivi approprié au code de vie de l'école.

Règles d'utilisation des services télématiques

Usage du réseau télématique : l'usage du réseau se fait en accord avec la mission éducative de la commission scolaire. Aucun usage commercial n'est permis.

Contenus d'information : l'utilisation illicite du réseau télématique de la commission scolaire est interdite et le cas échéant, elle doit être déclarée à la direction de l'unité administrative. Le terme « utilisation illicite » désigne l'envoi ou la réception d'un contenu d'information de nature haineuse, indécente, pornographique ou illégale. Aucune installation de logiciel n'est permise sans l'accord préalable d'un responsable autorisé (direction).

Accès au réseau télématique : l'utilisation du réseau télématique de la commission scolaire afin d'accéder à Internet doit se faire sous la surveillance d'une personne responsable.

Privilèges : l'accès au réseau télématique de la commission scolaire est un privilège, dans la majorité des cas, et non un droit. Cet accès peut être révoqué en tout temps en raison d'une utilisation inappropriée ou abusive.

RÈGLES DE CONDUITE POUR L'UTILISATION D'INTERNET

Dans les communications, les consignes suivantes doivent être respectées :

La politesse est toujours de rigueur : ne jamais utiliser un ton excessif dans le contenu d'une communication.

Utilisez un langage décent : vos communications sont identifiées au nom de votre école et de la commission scolaire et, à ce titre, doivent posséder un langage convenable. Il est interdit d'employer des jurons ou des expressions vulgaires dans vos communications.

Respectez la vie privée : respectez la confidentialité de certains renseignements. Avant de transmettre ou de diffuser des renseignements personnels (numéro de téléphone privé, adresse personnelle) à d'autres personnes, assurez-vous de leur consentement.

Confidentialité du courrier électronique : soyez conscient que la confidentialité du courrier électronique sur le réseau Internet ne peut être garantie.

Intégrité du réseau télématique : il est interdit de poser des actions sur le réseau télématique de la commission scolaire de nature à compromettre son intégrité (vandalisme) ou celle de réseaux extérieurs auxquels est rattaché le réseau de la commission scolaire (hacking).

La sécurité : il est interdit d'utiliser le code d'accès de quelqu'un d'autre de même que d'utiliser un autre code de courriel que le sien. L'utilisatrice et l'utilisateur sont responsables de leur code d'accès et mot de passe, lorsqu'utilisé.

Vandalisme : tout acte de vandalisme entraînera l'annulation du privilège d'accès au réseau de la commission scolaire. Le vandalisme informatique se définit comme tout acte visant à détruire ou porter atteinte à l'intégrité des données des autres utilisateurs, des ressources informatiques ou des données d'autres organismes.

ENGAGEMENT AUX RÈGLES DE VIE

ÉCOLE ET SERVICE DE GARDE

LE SUCCÈS DE L'ÉLÈVE DÉPEND DE LA COLLABORATION DE TOUS.

ÉLÈVE

Prénom et nom : _____Classe : _____

Avec mes parents, j'ai lu les règles de vie de mon école ainsi que leurs effets sur ma réussite scolaire, sociale et celle des autres. Pour mon bien-être et celui des autres élèves, je m'engage à respecter ces règles durant toute l'année.

_____

Signature Date

PARENTS

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école. Je collabore et m'engage à faire respecter ces règles durant toute l'année.

_____

Signature du parent ou du tuteur Date

À remettre, dûment complété, à l'enseignant(e) titulaire